Syndicat Autonome
de la Fonction Publique Territoriale

S.A.F.P.T
U.L LA GARDE
Rue Raspail
83130 LA GARDE

Réunion trimestrielle : résumé de l'an 21 ?!!!

Promotions et avancements de grades :
En date du 6 décembre 2021, le SAFPT La Garde a été convié à une réunion trimestrielle.
Elle a été l'occasion d'évoquer divers points, notamment celui des promotions et avancements de grades des Catégories C puisque, pour rappel, les C.A.P sur le sujet ont été supprimées.
Fidèle à ses habitudes, le SAFPT a tout d'abord évoqué les agents à moins de 5 ans de la retraite en tenant compte des possibilités de promotion pour chacun. Des grades ont donc été attribués après cette intervention…
Le SAFPT vous informe que le tableau d'avancement pour les effectifs de la Ville contenait 16 possibilités listées (certains grades n'ayant aucune possibilité retenue ou non définie). La liste définitive contient 21 noms suite à nos interventions ce qui est, somme toute, un bon résultat avec **31,25 %** de promotions supplémentaires pour ces grades !
L'ensemble de la Catégorie C a vu la promotion de 26 agents pour la Ville et 8 agents pour le CCAS – RPA, soit 34 grades attribués (contre 29 l'an dernier).
Le SAFPT déplore toujours les agents bloqués dans leur grade depuis des lustres voir des décennies et continue de les présenter inlassablement depuis des années. Cette situation engendre des problèmes bien compréhensifs de motivation et de reconnaissance ! De même pour certains agents dont la manière de servir semble irréprochable, si on en croit leur évaluation professionnelle et les responsabilités confiées, et qui stagnent sans véritable raison !

Stagiarisations :
Egalement fidèle à ses habitudes, le SAFPT a demandé la liste des contractuels accédant à la stagiarisation. Celle-ci nous a été transmise en date du /12/2021 mais sans le tableau de tous les contractuels œuvrant pour la Commune Le SAFPT a donc demandé ce tableau par mail mais n'a aucune réponse à ce jour… et ne peut vérifier l'ancienneté de certains !
Il est à noter que 16 nouveaux stagiaires (13 pour la Ville et 3 pour l'EHPAD) ont été nommés.
Le SAFPT tenait, tout particulièrement, à souligner l'effort déjà entrepris l'an dernier sur l'EHPAD et qui semble se poursuivre !

Perte de 40% du Régime Indemnitaire :
Le SAFPT n'a pas manqué de demander à l'Autorité Territoriale des nouvelles sur son écrit à Monsieur le Maire concernant la perte de 40% du RI dans certaines situations (Congés Maladie Ordinaire, Accident de service et Maladie professionnelle). Une réponse devrait nous être communiquée… mais la date nous est inconnue !

Télétravail :
Le SAFPT a demandé le positionnement de la Commune sur ce point. Il sera soumis à réflexion notamment en matière de besoins et de faisabilité. Il est à noter que cette réponse avait été formulée hors du contexte actuel avec les recommandations et les obligations en la matière.

Grèves :
Au regard des dernières grèves du 14 et 15/12, le SAFPT a questionné l'Autorité Territoriale sur le remplacement des agents participant aux mouvements. Il est prévu qu'une question soit prochainement inscrite à l'ordre du jour afin de déterminer les règles d'un « service minimum » pour certains services en adéquation avec les textes de référence. A suivre….

En conclusion, le SAFPT présente donc toutes ses félicitations aux nouveaux promus (agents et stagiaires) et se doit d'ajouter les Décrets dernièrement publiés concernant la carrière des Catégories C et l'évolution vers la Catégorie B pour d'autres (voir le site SAFPT La Garde) !... Soyez indulgents … il faudra quelque temps au service RH pour adapter les logiciels en conséquence !Nous continuerons à vous représenter en 2022, mais à l'occasion des vœux traditionnels, nous ne pouvons contenir notre tristesse suite à la disparition d'un agent emporté précipitamment et cruellement pendant la période des fêtes.

Plus que jamais…Prenez soins de vous et de vos familles !